Trente-sixième Année — N° 184 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES VENDREDI 3 JUILLET 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, 1 rois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs.— Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les autres départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires.

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 2 JUILLET 1891

LA SITUATION EN ITALIE

Après une séance effroyable où les injures se croisaient, où la tribune a été plusieurs fois prise d'assaut, le cabinet italien quoique non encore démissionnaire se trouve renversé de fait.

La majorité est rompue : les amis de M. Crispi d'un côté, les radicaux de l'autre forment un groupe tellement compact, tellement menaçant que si la session n'avait été subitement close par un décret fabriqué et signé pendant une suspension de séance, la coalition restait maîtresse du champ de bataille et la crise était ouverte.

Nous ne pouvons pas rester indifférents devant des scandales parlementaires qui ont un si profond retentissement en Italie, car la question qui passionne nos voisins n'est autre que celle de la triple alliance.

C'est ce terrain qu'a choisi l'opposition des Cavalotti et des Imbriani pour combattre le cabinet di Rudini. L'Extrême-Gauche mène dans le pays et au Parlement une campagne fougueuse contre la Triplice, et dénonce hardiment la politique d'asservissement à l'Allemagne comme une cause de ruine prochaine.

Il est indéniable que cette campagne n'est pas sans produire des résultats. Le moment est du reste bien choisi pour incriminer la conduite du gouvernement italien. Indépendamment des considérations générales qui peuvent militer contre la triple alliance, la crise commerciale, industrielle et agricole qui sévit en Italie depuis deux ans à l'état aigu, fournit de bien sérieux arguments aux adversaires de la politique bismarckienne.

La question de sentiment n'est à mon avis que de peu de poids dans cette agitation des esprits. Ceux qui se figurent que nous regagnons les sympathies italiennes sont bien peu clairvoyants. On a bien parlé de l'union des races latines dans le grand meeting du théâtre Quirino, et le député Bovio y a bien revendiqué pour la France la rétrocession de l'Alsace et de la Lorraine.

Il faut prendre le strict nécessaire dans ces chaleureuses déclarations et surtout ne nous faire aucune illusion sur l'issue de la campagne menée par les politiciens de l'Extrême-Gauche du Parlement italien.

Le mouvement est dirigé par des hommes d'un talent et d'une énergie incontestables ; Cavalotti et Imbriani sont de taille à remuer les masses et à les entraîner.

L'Italie souffre cruellement et sa prospérité paraît compromise pour bien des années; aussi perd-elle tous les jours un peu de son engouement pour l'Allemagne.

Mais de là à croire que des liens serrés pendant de longues années vont se dénouer d'un seul coup, il y a loin. Le roi Humbert est un partisan déterminé de l'alliance avec l'Allemagne; l'aristocratie italienne et les chefs de l'armée pensent comme le souverain.

Quelque ardente que soit l'opposition elle ne peut espérer devenir assez rapidement populaire pour triompher d'un état de choses aussi solidement établi. Il est donc à présumer que le roi Humbert, à défaut de M. di Rudini, trouvera un cabinet à la tête duquel reviendra peut-être M. Crispi, pour continuer la politique qui lui est chère.

Et si comme on le dit, la dissolution de la Chambre s'impose à bref délai, les candidatures officielles, qu'on sait si bien pratiquer en Italie, fourniront certainement une majorité à ce cabinet.

Toutefois, la question est désormais posée avec une netteté qui ne saurait nous déplaire, *et quoi qu'il en résulte, la triple* alliance, même maintenue, y perdra de son prestige et de sa solidité.

Le soulèvement d'opinion qui se produit en Italie coïncide du reste avec les instances de l'Allemagne en vue d'obtenir l'adhésion ou l'accession de l'Angleterre.

Les Anglais qui sont gens pratiques, profiteront peut-être des embarras du cabinet italien pour temporiser et garder leur indépendance. Le faisceau est déjà fortement désuni, le cabinet Salisbury pourrait bien trouver le moment mal choisi pour s'y joindre.

W.

LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

Dimanche matin a eu lieu, à Paris, l'assemblée générale de la *Société de prévoyance et de secours mutuels des ouvriers et employés de la maison Leclaire.* L'inventaire de l'année 1890 arrêté au 27 juin, donnait à la Société pour son quart de bénéfice 118.750 francs et aux ouvriers sociétaires ou non 237.000 francs en argent, soit 23 75 0/0 de leur salaire de l'année; un inventaire supplémentaire relatif à des rentrées sur débiteurs douteux pendant une longue période attribuait à cette même Société 125.000 fr., ce qui porte son actif social à ce jour à 2.656 391 fr., propriété ouvrière collective, inaliénable et indivisible qui permet de servir des pensions.

L'assemblée a voté l'élévation de 1,200 francs à 1,500 francs du chiffre de la pension accordée après vingt ans de service et soixante ans d'âge. Les veuves auront 750 francs au lieu de 600 francs. Il y a cinquante-neuf sociétaires pensionnaires et seize veuves. La dépense toute annuelle va s'élever à partir du 1er juillet à 101.052 francs. A la maison Leclaire, où la participation existe depuis 1842, il n'y a jamais eu de grève.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Paris, 2 juillet. — M. Constans et ses amis sont fort mécontents de l'opposition que rencontre déjà à la Chambre le projet sur les retraites ouvrières, opposition qui s'est déjà manifestée par la note du rapporteur M. Guieysse à la commission du travail.

En voici le texte complet :

« Avant d'entrer dans la discussion même de ce projet de loi, si important par ses conséquences sociales, il est nécessaire de commencer par en fixer les résultats économiques.

» Il n'est, en effet, personne qui n'ait été frappé de l'importance des sommes mises en mouvement par ce projet et des capitaux destinés à s'accumuler dans les caisses de l'Etat, *quelles qu'en soient les dénominations.*

» Il est illusoire de compter sur les sociétés de secours mutuels, de retraites, etc., pour faire valoir les fonds dont le projet de loi leur confie le maniement.

» *D'après la loi* qui va venir en délibération devant le Sénat, les Sociétés auront bien un peu plus de liberté pour le placement de leurs fonds, mais réellement elles ne peuvent, sauf de très rares exceptions, les employer qu'en versements à la Caisse des dépôts et consignations ou la Caisse des retraites pour la vieillesse.

» L'avoir total des sociétés de secours mutuels n'est, du reste, que de 126.000,000 de francs; il est impossible de confier de ces sociétés la gestion de sommes aussi importantes que celles qui vont être mises en jeu; et c'est forcément sur l'Etat que retombera la responsabilité de l'emploi des capitaux destinés à assurer la sécurité de la vieillesse des ouvriers.

» En prenant sans discussion les données mêmes du projet de loi, en se bornant au point principal de la retraite pour les ouvriers âgés de 25 ans, et laissant de côté les subventions supplementaires, et même pour un moment celles destinées à l'assurance des capitaux en cas de décès, on voit que la Caisse des retraites va recevoir par an et par tête une somme de 72 francs 50, dont 43 fr. 50 provenant par moitié des ouvriers et des patrons et 29 fr. de la subvention de l'Etat.

» Cette prime annuelle capitalisée à la caisse des retraites au taux de 1 0/0 par trimestre ou de 4,0604 0/0 par an est destinée à garantir une retraite moyenne de 400 francs à partir de cinquante-cinq ans.

» Or, en partant d'une inscription annuelle de 110,000 personnes âgées de vingt-cinq ans, ce à quoi correspond une annuité fixe de 219,148,142 francs, quand la situation pleine est acquise, c'est-à-dire au bout de trente ans, on a dans la caisse :

486.510.000	à la fin de la 10e	année
2.346.534.000	» 20e	»
5.771.546.000	» 30e	»
9.272.959.000	» 40e	»
10.806.032.000	» 50e	»
11.178.196.000	» 60e	»
11.222.585.000	» 70e	»
11.223.440.000	» 77e	»

» La situation est alors constante.

» A partir de la 30e année commencera le service de retraites qui versera :

36.741.000 francs à 81.647 rentiers à la fin de la 30e année.
360.097.200 francs à 800.216 rentiers à la fin de la 40e année.
577.056.600 francs à 1.282.347 rentiers à la fin de la 50e année.
663.440.000 francs à 1.474.311 rentiers à la fin de la 60e année.
675.135.000 francs à 1.500.300 rentiers à la fin de la 70e année.

» A la fin de la 78e année, époque où le nombre des rentiers est théoriquement fixe, la caisse sert constamment 675,436,500 fr. de pensions annuelles à 1 500,970 rentiers; elle possède 4,442,056 livrets de rentes viagères différées ou immédiates, et assure en outre à 3 332,000 personnes environ un capital moyen de 500 fr. payable au décès, soit un capital total de 1,666,000,000 francs

» En tenant compte de ce dernier élément, on peut évaluer à 12 milliards environ la somme que possédera la caisse pour satisfaire à ses engagements et qu'il est nécessaire qu'elle fasse valoir,

» L'énormité de ce capital, le tiers de la Dette politique, amène donc à poser un problème redoutable au point de vue économique et social. Quelle est l'entreprise qui peut utiliser ce capital de 12 milliards ? »

M. Constans a transmis cette note à son collègue des finances et les deux ministres vont être entendus par la commission du travail. Pour répondre à l'objection qui consiste à faire ressortir les dangers qu'il y aurait à employer en rentes sur l'Etat les versements opérés pour le compte des ouvriers, le gouvernement consent à employer ces sommes en achats d'obligations du Crédit foncier, des Compagnies de chemin de fer, d'entreprises minières et métallurgiques et enfin à l'organisation du crédit agricole.

ASSOCIATION CATHOLIQUE FRANÇAISE

POUR L'APPLICATION DES DOCTRINES RELIGIEUSES ET SOCIALES

DU PAPE LÉON XIII

Paris, 1er juillet. — On lit dans l'*Observateur Français* :

« Un groupe de catholiques, dévoués exclusivement aux intérêts de la religion, s'est réuni pour jeter les fondements et arrêter le programme d'une œuvre dont la portée peut être considérable, en présence de la crise décisive qui se produit en ce moment.

» Libres de toute attache politique, ces chrétiens zélés espèrent à juste titre pouvoir entrer dans la voie qui a été tracée à tous les fidèles par le Chef de l'Eglise dans *ses dernières encycliques, et obtenir ainsi* l'apaisement religieux et la restauration progressive de la foi dans notre pays.

» Le Comité d'initiative de cette œuvre est provisoirement composé de la manière suivante :

MM. Jules Bonjean, docteur en droit ; Cazeaux, ancien magistrat ; Delaine, ancien magistrat ; Denis Guibert, directeur de l'*Observateur français* ; Jusserand de Wintzer, président du Comité central de diffusion du journal la *Croix* ; Gabriel Martin, avocat ; Comte Minangoy, ancien secrétaire d'ambassade; Albert Nogues, ancien officier de marine ; Jules Nolleval, Conseiller à la Cour des Comptes ; Salomon, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Suit un manifeste, sous ce titre : *Appel aux catholiques français*. En voici les extraits principaux :

« Pénétrés d'admiration pour les augustes enseignements contenus dans l'*Encyclique sur la condition des* ouvriers, qui sera désormais la charte constitutive des sociétés modernes, récouciliées avec l'Eglise par le génie du grand Léon XIII, nous croyons devoir faire appel au zèle de tous les chrétiens pour favoriser en France l'application intégrale des doctrines religieuses et sociales du Saint-Siège apostolique

» A ceux qui nous demanderaient quel est notre programme, nous répondrons qu'il se trouve exclusivement contenu dans cette *magnifique série d'encycliques* que le Souverain Pontife vient de donner au genre humain, et dont l'éclatante lumière peut seule nous guider sûrement au milieu de la crise formidable que nous traversons.

» Depuis saint Grégoire VII, aucun Pape n'avait embrassé l'univers d'un coup d'œil plus vaste et plus pénétrant; mais il faudrait remonter à l'apôtre Pierre lui-même pour trouver une parole aussi manifestement inspirée du souffle évangélique que les magnanimes déclarations de l'Encyclique *Rerum novarum*.

» A quel titre donc des catholiques viendraient-ils professer des opinions personnelles, alors que les dissidents et les incrédules s'inclinent eux-mêmes devant l'auguste majesté du Vicaire de Jésus-Christ, et que la raison rend d'ailleurs *si facile aux chrétiens l'obéissance* que la foi leur impose.

» Serrons-nous donc autour du grand pontife que Dieu nous a donné dans sa miséricorde, et pénétrés de ses enseignements, marchons, sans hésitation et sans crainte, dans la voie qu'il nous a tracée.

» Profondément convaincus de la stérilité des compétitions politiques, nous croyons devoir nous placer sur le terrain purement religieux et social, ne reconnaissant dans le domaine temporel d'autre drapeau que celui de la patrie terrestre dont le Pape nous a rappelé dernièrement le caractère divin.

» Catholiques et français, nous avons droit au respect de tous sur ce sol national arrosé tant de fois du sang de nos pères.

» Ce respect, nous saurions au besoin l'exiger en notre qualité de citoyens ; mais nous sommes assurés que nous l'obtiendrons sans combat, si nous demeurons invariablement attachés aux véritables principes du Christianisme, nettement exposés par l'immortel Léon XIII.

» Adressons-nous donc au peuple, non pour plaider la cause de notre propre ambition, mais pour nous consacrer au relèvement physique et moral de tous ceux qui souffrent dans leur corps ou dans leur âme.

» C'est là le rôle qui convient aux disciples de Jésus-Christ, et si nous savons le remplir avec un dévouement infatigable, nos efforts désintéressés trouveront bientôt la seule récompense que nous puissions ambitionner. »

. . . . . .

« Nous proposant d'agir par la presse, par des conférences, et généralement par tous les moyens de propagande, nous demandons à tous les catholiques zélés de nous faire connaître immédiatement la nature et l'importance du concours qu'ils pourraient nous prêter, fût ce même celui d'une simple adhésion sympathique.

» Unis, nos efforts seraient peut-être stériles: réunis par les liens de l'association, nous avons l'assurance qu'ils contribueront puissamment à favoriser la propagation et l'application des doctrines contenues dans les grandes encycliques de Léon XIII, et principalement dans la lettre sur la condition des ouvriers.»

LES NUANCES A LA MODE

Dans sa chronique bi-mensuelle un journal spécial la *Revue de la Teinture* donne les renseignements suivants sur les nuances les plus en vogue.

Les nouveautés si jolies, si fines de coloris et de tissus, sont bien faites, du reste, pour faire apprécier toutes les créations nouvelles. Il se fait en petite faille les plus délicates nuances fleuries de minuscules bouquets de fleurs mélangées qui sont *tout à fait de saison*. Nous avons vu un bleu marine semé de fleurettes nouées par trois. Cette nouveauté va fournir des soies légères peu coûteuses et de vente facile ; il y en a ainsi dans toutes les teintes.

Pour robes de ville habillées, il y a aussi des taffetas glacés, des bengalines d'un très bel effet dans les tons gris cendré, mauve rosé, Ophélie et toutes les teintes douces et variées des anémones ; il y a un choix considérable de jolis tissus et de teintes délicates.

D'après la carte des nuances pour la saison d'hiver prochaine, les verts deviendraient surtout en faveur, et comme toujours les teintes opposées, les complémentaires ou à peu près viendraient offrir un constraste harmonieux; ce sont les orangés qui remplissent ce rôle dans ladite collection. Les nuances sans caractères tranchés, ne visant pas à l'éclat, le fond des toilettes modestes, sont représentées par le genre beige.

Les teintes de cette carte ne sont pas déterminées arbitrairement; les auteurs placés à la tête de maisons de commerce de premier ordre, interrogent les tendances de la mode, voient dans quels sens la consommation se prononce, et ne font qu'enregistrer les résultats de cette enquête.

Il arrive que les mêmes nuances se reproduisent plusieurs fois : cela tient à ce que le public leur maintient sa faveur, et ainsi qu'elles restent de mode.

Telle est l'autorité de cette carte, qu'il s'en expédie chaque saison plus de six mille rien qu'à l'étranger.

***

La carte débute toujours par une gamme de six tons d'une même nuance; c'est la teinte principale de la saison. Cette fois, ce sont des verts dénommés : Cigale, Inséparable, Pivert, Sarcelle, Emeraude, Versicolore; ce sont des verts nets, sans prédominance de jaune.

Des verts plus jaunes *sont désignés*: Longchamps, Epsom, Capillaire. Il n'y a pas de verts-bleus. Les bleus eux-mêmes ne sont pas nombreux : le Vieux-bleu et sa dégradation Mésange reparaissent; le Czar est un bleu franc, on pourrait même dire : Bleu de France.

Les orangés sont : Paradis, Pomme d'or, Thermidor; plus rouges : Mage, Crevette, Aspic. Il n'y a que des jaunes très pâles, comme : Paille, Maïs, et des déblanchis : Ivoire et Crème.

Les gris et modes, gravitant autour du type beige, sont les : Beige, Castor; et plus jaunes : Blondine, Furet, Vieil or, Dahomey, la gamme se complétant par les marrons : Tabac, Mordoré, Loutre.

Les gris : Argent, Nickel, Platine sont encore debout, mais avec les nouveaux : Chamois et Malgache intermédiaires à ces gris métalliques et aux *beiges*.

Il nous reste encore des précédentes saisons les violets clairs : Mauve, Perse, et comme héliotropes rabattus : Alizier et Véronique.

Enfin, les rouges et les roses sont à peu près ceux de la précédente (ou actuelle) saison.

Les noms, quoique bien imaginés, ne sont pas, à la vérité, fort en usage; le commerce désigne plutôt les nuances par leurs numéros. Si l'on veut du velours, un ruban et une plume pour une même coiffure, en nuance Néron (sorte de grenat), on demandera aux trois fournisseurs le n° 1243, et, sans se concerter, chacun livrera la même teinte.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1er juillet

Présidence de M. Peytral, vice-président.

La séance est ouverte à 2 heures.

Question de M. Le Provost de Launay

L'incident de Saint-Brieuc

M. le Président. — M. Le Provost de Launay a la parole pour adresser une question à M. le ministre des travaux publics.

M. Le Provost de Launay. — M. le ministre est allé à Saint-Brieuc à l'occasion d'un concours régional; il y est allé en délégué du gouvernement et y a donc parlé au nom du gouvernement. (Très bien à droite).

Faisant allusion aux députés et aux sénateurs du département, M. Yves Guyot a dit que la République n'avait plus que des adversaires honteux qui cachent leur drapeau dans la poche et que pas un n'ose se réclamer du drapeau blanc.

Nous ne connaissons pas le drapeau blanc. (Bruit à gauche.)

J'affirme que mes collègues des Côtes-du-Nord et moi, nous ne voyons que le drapeau tricolore. (Très bien! à droite.)

Et M. le ministre ajoutait que ces adversaires dont il parlait jouaient, vis-à-vis de la République, le rôle de Tartufes. (Exclamations indignées à droite.)

Or, ces adversaires ont voté les fonds pour recevoir le ministre.

M. Yves Guyot a ajouté que si la Chambre avait adopté les propositions des membres de la droite, le budget serait en déficit et il m'a même pris à partie personnellement.

M. le ministre a oublié que dans les départements où les conservateurs sont au pouvoir les finances sont prospères ; M. le ministre s'est évidemment trompé dans ses allégations et je lui demande de le reconnaître. (Applaudissements à droite.)

Réponse de M. Yves Guyot

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, prétend justifier ses attaques contre M. Le Provost de Launay en lisant un passage d'un discours de l'honorable député.

M. le Provost de Launay. — Lisez donc tout.

M. Yves Guyot. — Je ne peux pas lire tout votre discours. (*Exclamations à droite.*)

Quant au mot qui m'est reproché, je le répète et je le répéterai toujours. (Protestations indignées à droite. — Applaudissements à gauche.)

M. de Lanjuinais. — Jamais un ministre n'avait parlé de la sorte.

M. Le Provost de Launay constate que le ministre n'a apporté aucune preuve de ce qu'il avançait. (Très bien à droite.)

L'incident est clos.

LE CABLE ENTRE MARSEILLE ET ORAN

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ayant pour objet l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 5 millions 500,000 francs pour la pose d'un câble entre Marseille et Oran.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Jolibois, Prévet, Millerand, Jules Roche, la première partie du projet, approuvant l'ouverture du crédit, est adoptée à mains levées; la seconde partie, tendant à confier l'opération à l'usine de la Seine, est repoussée par 293 voix contre 229.

L'ensemble du projet ainsi modifié, est ensuite adopté par 317 voix contre 162.

INTERPELLATION DE M. LAUR

LES ÉVÈNEMENTS D'HAITI

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Francis Laur sur la protection que la France doit à ses nationaux à l'étranger.

M. Laur à la parole. (Ah ! ah !)

M. Laur rappelle assez longuement dans quelles conditions se sont passés les évènements d'Haïti.

Après avoir fait l'éloge de M. M. de Sesmaisons, notre ancien ministre Plénipotentiaire à Haïti, dont le général Hippolyte s'est efforcé de se débarrasser à cause de la fermeté qu'il montrait, il dit que son successeur, M. Fletch n'a pas fait montre de la même énergie.

M. Rigaud, petit-fils d'un Français et Français lui-même a été assassiné.

Voix à gauche. — Etait-il Français ?

M. Laur. — Il était inscrit comme tel sur les registres de notre consulat et voici sa carte d'immatriculation, signée du ministre de France.

M. Laur montre la carte.

M. de la Ferronnays. — Cette immatriculation a-t-elle été faite régulièrement ?

M. Laur. — Certainement.

L'orateur refait le recit des évènements d'Haïti, il cite une proclamation du général Hippolyte dont le texte sanguinaire fait dire sur les bancs boulangistes : « Mais c'est du Constans cela ! »

M. Laur soutient que l'exécution de M. Rigaud fut une vengeance personnelle.

M. Laur. — Dans ces conditions nous devons faire entendre au gouvernement haïtien les plus claires et les plus énergiques protestations.

Un habitant du pays me disait ce matin que, par suite de la faiblesse de la France, il ne pouvait plus faire d'affaires avec nous et que l'Allemagne seule se faisait respecter : il était obligé de s'adresser à Rotterdam, (Rires.)

Je vois M. le ministre des finances sourire.

M. Rouvier proteste.

M. Laur en même temps que M. Ribot.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères. — Rotterdam, M. Laur se trouve en Hollande.

M. Laur. — Nous ne faisons pas ici de la géographie, mais de la dignité. (Bruit au centre). Je répète que nos nationaux eux-mêmes sont obligés de s'adresser aux consuls anglais et allemands pour se faire protéger.

M. Ribot. — Si vos amis s'adressent à eux, je ne leur en fais pas mon compliment.

M. Laur cite au milieu des ricanements de la gauche et du centre plusieurs affaires où la faiblesse du gouvernement français éclate à chaque instant. A la frontière franco-allemande nos nationaux ne sont plus protégés et votre politique, M. le ministre des affaires étrangères, peut se qualifier ainsi : « dormir debout. » (Rires).

M. Laur dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, décidée à assurer la protection de nos nationaux à l'étranger, passe à l'ordre du jour. »

M. Michon. — L'ordre du jour pur et simple.

RÉPONSE DE M. RIBOT

M. Ribot, ministre des affaires étrangères, fait à son tour le récit des évènements qui se sont passés à Haïti en ces dernières années. Il expose que lors du triomphe du général Hippolyte, le gouvernement français subordonna la reconnaissance du nouveau gouvernement à certaines conditions telles que les emprunts haïtiens continueraient à être servis.

Mais une certaine émotion s'est produite à la suite de ces bruits que le gouvernement français voulait s'ingérer dans les *affaires de ce pays*.

Un mouvement a éclaté, le général Hippolyte a fait faire des arrestations ; des prisonniers ont été fusillés ; des gens qui se sentaient menacés se sont réfugiés dans les divers consulats qui invoquent le droit d'asile. Ceux qui se sont réfugiés dans la légation française ont été préservés grâce à l'energie de notre agent qui les a lui-même conduits au paquebot. (Très bien ! très bien.)

Quant à la nationalité de M. Rigaud, s'il a été inscrit par M. de Sesmaisons, celui-ci a été, du reste, désavoué par M. Goblet, et il a reconnu que cette inscription ne pouvait qu'être provisoire.

La nationalité de M. Rigaud ne fait faire aucun doute : il est Haïtien.

M. Rigaud, conformément à la loi, voulait venir en France pour poursuivre les démarches nécessaires à sa neutralisation. Il en a été malheureusement empêché par les évènements que vous savez (Sourires ironiques.)

Bien que M. Rigaud ne soit pas français, notre ministre a jugé qu'il convenait de faire des représentations au gouvernement d'Haïti. Il nous suffit qu'il ait pu se produire un doute au sujet de la nationalité de ce malheureux pour que le gouvernement français fasse une protestation et réclame une indemnité.

Nous vous demandons la permission d'agir au mieux, comme il conviendra sans céder à la force.

Le gouvernement Haïtien cédera, j'en suis sur, et nous protégerons ainsi les droits de la justice et nous sauvegarderons l'honneur de notre pavillon. (Applaudissements au centre).

INCIDENT

A ce moment, M. Hurard (Martinique), qui est mulâtre, se lève et demande s'il est vrai que le ministre avait informé le gouvernement haïtien que M. Rigaud n'était pas immatriculé; dans ces conditions, dit-il, je ne vois pas comment nous pourrions asseoir une demande d'indemnité. Des huées prolongées éclatent sur tous les bancs, on crie au député mulâtre : à l'ordre, à l'ordre, allez à Haïti; c'est un vacarme épouvantable.

La parole lui est coupée par les interruptions et les cris les plus insultants.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères, profite de cet incident pour réclamer que la France appuie sur ce fait que M. Rigaud a été assassiné avant que la radiation ait été communiquée au gouvernement haïtien. (Applaudissements.)

M. Laur retire son ordre du jour.

M. Hurard, mal remis de son émotion, sollicite la parole.

Je maintiens, dit-il, que M. Rigaud n'était pas nationalisé français. (Exclamations, cris : assez ! assez !)

M. Hurard. — Nous avons tort de nous occuper des affaires de Haïti.

Ces mots soulèvent une nouvelle explosion d'interruptions, on lance au malheureux député martiniquais les épithètes les plus malsonnantes; plusieurs membres lui crient : « Descendez donc de la tribune ! Assez ! assez ! à la porte ! à bas le nègre ! »

M. Hurard se résigne à descendre de la tribune.

L'ordre du jour pur et simple est adopté à mains levées.

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à une prochaine séance malgré les protestations de MM. Ricard et Boyer.

NOUVEL INCIDENT

M. Le Provost de Launay à la parole pour un fait personnel :

Je viens, dit-il, de lire une phrase du compte-rendu sténographié de la séance où le ministre parle d'hommes politiques à double visage. — véritables tartufes.

Ces paroles évidemment, s'appliquent aux membres de la minorité. Je demande au ministre des travaux publics si son intention était de viser mes amis et moi (applaudissements à droite.)

Au centre : C'est une question de rectification au procès-verbal (protestations énergiques à droite.)

M. Le Provost de Launay. — S'il s'agissait de votre honneur, vous ne diriez pas cela (Applaudissements à droite et à l'extrême-gauche.)

M. Peytral, président, lit la phrase du compte-rendu sténographique et conclut en disant : « je n'y vois pas une phrase blessante. » (Exclamations à droite.)

M. le Provost de Launay. — Que vous faut-il alors! (Très bien à droite).

M. Hortheu, qui selon son habitude, se tient au banc des ministres où il fait le complaisant, s'écrie que le mot « *Tartufe politique* » n'est das une injure. (Huées à droite.)

Le député de la Savoie s'empresse de s'asseoir tout rouge de confusion.

M. Le Provost de Launay. — Eh bien ! s'il en est ainsi, je dirai que le mot Tartufe politique dont s'est servi le ministre est une insolence : si cela vous plaît, ajoutez politique. (Applaudissements prolongés à droite et à l'extrême-gauche.)

BOURSE DE PARIS

du Jeudi 2 Juillet

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
	Fonds d'État			
93 60	3 0/0 1891	.. ..	.. ..	93 90
84 95	3 0/0	.. ..	.. ..	85 02
105471 [illegible]	4 1/2 0/0 1883	.. ..	.. ..	105 75
98 75	Italien 5 0/0	.. ..	.. ..	98 60
18 6[illegible]	Turc 4 0/0	.. ..	.. ..	18 65
488 75	Egypte 6 0/0	.. ..	.. ..	488 ..
74 50	Extérieure 4 0/0	.. ./.	.. ./.	74 80
93 ./.	Hongrois 4 0/0	.. ./.	.. ./.	93 7/8
45 7[illegible]	Portugais 3 0/0	.. ./.	.. ./.	44 [illegible]
95 11/16	Consolidés anglais	.. ./.	.. ./.	95 13/16
.. ./.	Russe 1880	.. ./.	.. ./.	.. ./.
.. .	Russe 1889	.. ./.	.. ./.	.. ..
.. ./.	Russe 1890	.. ./	.. ./	.. ./.
	Sociétés de crédit			
4400 ..	Banque de France	.... ..	.... ..	4415 ..
475 ..	Banque d'Escompte	.... ..	.... ..	475 ..
862 50	Banque de Paris	.... ..	.... ..	862 ..
1268 75	Crédit Foncier	.... ..	.... ..	1267 ..
377 50	Crédit Mobilier	.... ..	.... ..	378 ..
795 75	Crédit Lyonnais	.... ..	.... ..	797 ..
584 25	Banque Ottomane	.... ..	.... ..	585 ..
	Chemins de fer			
1890 ..	Nord	.... ..	.... ..	1882 50
1485 ..	Paris-Lyon-Méditer.	.... ..	.... ..	1485 ..
.. ..	Orléans	.... ..	.... ..	.... ..
647 50	Autrichiens	.... ..	.... ..	642 ..
241 25	Lombards	.... ..	.... ..	242 ..
311 25	Nord Espagne	.... ..	.... ..	307 ..
315 ..	Saragosse	.... ..	.... ..	316 ..
	Valeurs diverses			
1307 50	Gaz Parisien	.... ..	.... ..	1300 ..
43 75	Métaux	.... ..	.... ..	44 25
.. ..	Panama	.... ..	.... ..	.... ..
2765 ..	Suez	.... ..	.... ..	2767 ..
	Mines			
575 .	Rio-Tinto	.... ..	.... ..	576 25
119 68	Tharsis	.... ..	.... ..	118 12
.. ..	de Beers	.... ..	.... ..	375 50

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 2 juillet 1891

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
95 .. ./.	3 0/0	94 89 1/2
93 75 ./.	3 0/0 1891	93 65 ./.
96 30 ./.	3 0/0 amortissable	95 30 ./.
105 50 ./.	4 1/2 0/0 1883	105 45 ./.

BOURSE DE LILLE

du jeudi 2 juillet

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	... .	111 25
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	... .	166 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	... .	516 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	... .	519 ..
Lille 1884, obligations de 500 fr., 200 payés	413 ..	413 50
Lille 1887	... .	397 50
Lille 1889 (libérée)	... .	480 ..
Lille 1890 (non libérée)	... .	481 ..
Armentières 1886	... .	500 ..
Armentières 1879	... .	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	... .	47 50
Tourcoing 1878	... .	405 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	... .	118 50
Département du Nord	... .	168 50
Banq. du Nord et du P.-de-C, Verley, Decroix, Cie	... .	1120 ..
Caisse d'Enc. E. Thomassin et Cie (act. anc.)	... .	75 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	... .	255 ..
Caisse Platel et Cie	... .	350 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	... .	600 ..
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	... .	460 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	... .	1260 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... .	510 ..
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés	... .	2375 ..
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	... .	435 ..
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	... .	....
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	... .	500 ..
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	... .	....
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. us. Grassin) 500 fr.	... .	150 ..
Tramways du Départem. du Nord (ex-c., 7)	... .	40 ..
Caisse comm. de Béthune, A. Tarbiez et Cie	... .	....
Delgutte et Cie	520 ..	540 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t. p.	... .	....
Blanche-Saint-Vaast	... .	3600 ..
Dennin et Auzin	246 ..	215 ..
Obligations Nord	... .	....
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	... .	....
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500)	... .	167 75
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 500 fr.	... .	....
Chemins de fer économiques du Nord	... .	512 50

CHARBONNAGES

	ACTIONS	Cours	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	12025		12190 ..
Anzin 100e de denier	5200	5125	5518 75
Béthune 1881			510 ..
Béthune 1877			445 ..
Bruay (Pas-de-Calais)			15105 ..
Bully-Grenay le 6e	3365		3340 ..
Carvin			1780 ..
Courrières (10e)			4705 ..
Campagnac			460 ..
Crespin			310 ..
Douchy			4650 ..
Douai (libérée) 500 fr.			501 ..
Dourges			9025 ..
Escarpelle (Nord)			3480 ..
Epinac			840 ..
Ferfay (Société anonyme)			8.0 ..
Lens	26000		26300 ..
Liévin			16200 ..
Ostricourt			5758 75
Meurchin			6000 ..
Marles 70 0/0 part d'ingénieur			25000 ..
Drocourt			3100 ..
Sincey-le-Rouvray			26 75
Thivencelles, Fresnes-Midi			157 50
Vicoigne et Noeux			21725 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Détournement à la trésorerie de Marseille

Marseille, 2 juillet. — Une affaire très grave vient de se passer à Marseille. Il s'agit de la fuite du fondé de pouvoirs de la trésorerie générale des Bouches-du-Rhône, M. Ostave Baret, qui a disparu depuis trois jours, en emportant une somme de 154.000 francs.

M. Baret, était le confident et le bras droit de M. Labuze, ancien député, trésorier-payeur-général.

M. Baret avait une maîtresse âgée de vingt-quatre ans avec laquelle il dépensait depuis longtemps beaucoup d'argent à Marseille. On ignore encore la somme exacte des détournements antérieurs qui seraient, dit-on, pl